

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du -- 4 AOUT 2017

modifiant l'arrêté du 21 août 2014 portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles et cunicoles

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles et cunicoles;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1^{er}

Le 1^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 août 2014 susvisé est modifié comme suit :

« 1^o en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Arne (Pascal) ;

M. Guerin (Jean-Luc) ;

Mme Magras (Catherine) ;

M. Marlier (Didier) ;

M. Zenner (Lionel).“

Article 2

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 4 AOUT 2017

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,




Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE